



Compte Rendu DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024

La réunion a débuté le 22 mars 2024 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur THIEBAUD Dominique.

Membres présents :

- Monsieur BROUILLARD Francis
- Monsieur DELANNE Jean-François
- Monsieur DOS SANTOS Ernest
- Monsieur GOUTRY Laurent
- Madame GRANDVUILLEMIN Christine
- Monsieur HOGNON Eric
- Madame LOISEAU Pascale
- Madame MOUSSUS Aleth
- Monsieur THIEBAUD Dominique
- Madame THIVET Juliette

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Madame THIVET Juliette

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 2024_12 - Approbation du Procès-Verbal du 23 février 2024
- 2024_13 - Agri-voltaïque : Etudes
- 2024_14 - DBM : Chapitre 012
- Questions diverses

2024_12 - Approbation du Procès-Verbal du 23 février 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 23 février 2024 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver et d'arrêter le procès-verbal de la séance du 23 février 2024

10 voix pour

2024_13 - Agri-voltaïque : Etudes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réalisation d'une étude de faisabilité en vue du développement d'un projet de parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune

proposé par la société Eléments, destiné à produire du courant électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable, et qui serait injecté sur le réseau électrique ;

Considérant que la société ELEMENTS souhaite obtenir l'accord du conseil municipal en vue de réaliser des études de faisabilité (études techniques : accès, raccordement, gisement solaire, études environnementales : faune, flore, paysage, acoustique, etc.), études foncières, études techniques et environnementales, ainsi que toutes démarches permettant le développement effectif d'un projet photovoltaïque sur le territoire de la commune ;

Considérant qu'à l'issue du résultat des études et suite à la présentation du projet d'implantation par ELEMENTS auprès du Conseil Municipal, des services de l'Etat et des propriétaires, le dépôt des demandes d'autorisations sera réalisé.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable pour que la société Eléments réalise en exclusivité le développement d'un projet de parc Agrivoltaïque sur le territoire de la commune.
- Autorise ELEMENTS à procéder aux demandes et déclarations administratives nécessaires au développement du projet : consultations des services de l'état et gestionnaires de servitudes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec la société ELEMENTS tout document relatif au projet et tout acte s'y rapportant.

9 voix pour

1 voix contre : Mme LOISEAU Pascale

2024_14 - DBM : Chapitre 012

Vu le vote du budget de la Commune-code Hélios : 13600 pour l'année en cours,

Considérant le recensement de la population, il convient de prévoir des crédits suffisants au Chapitre 012 afin d'honorer le traitement forfaitaire de l'agent recenseur ainsi que les charges correspondantes ;

Il convient donc de proposer la décision budgétaire modificative suivante :

Section de Fonctionnement :

- Article 615221 : - 600 €
- Article 633 : + 600 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la proposition de décision modificative budgétaire.

10 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h30.

Monsieur THIEBAUD Dominique,
Maire